

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (TABLEAUX OG)

2019	DONNEES D'IDENTIFICATION		OGID00
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE			
Nom de l'éditeur : <input type="text"/>			
Nom du logiciel comptable qui a produit la déclaration fiscale : <input type="text"/>			
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision) : <input type="text"/>			
PERIODE			
Date de début exercice N format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
Date de fin exercice N format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
Situation au regard de la TVA (E) :			
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA		<input type="checkbox"/>	
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité			
(3) Recettes soumises en totalité à TVA			
(4) Recettes soumises partiellement à TVA			
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)		<input type="text"/>	
ADHERENT SANS CONSEIL			
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE			
Je soussigné(e), <input type="text"/> ,			
ATTESTATION			
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.			<input type="checkbox"/>

2019	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	OGBNC01
Libellés	Format/type réponses	Réponse
Statut du conjoint dans l'entreprise	1 - collaborateur 2 - salarié 3 - associé 4 - ne travaille pas dans l'entreprise 5 - sans conjoint	<input type="checkbox"/>
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - OUI 2 - NON	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	1 - OUI 2 - NON	<input type="checkbox"/>
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité : y a-t-il eu renonciation volontaire ?	1 - appliquée 2 - renonciation 3 - non applicable	<input type="checkbox"/>
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?	1 - OUI 2 - NON	<input type="checkbox"/>
Si l'adhérent a cessé son activité	Date de la cessation	<input type="text"/>
Motif de la cessation :	1 - vente 2 - vente avec départ en retraite 3 - départ en retraite sans reprise 4 - arrêt sans reprise 5 - transformation juridique 6 - reprise par le conjoint 7 - décès	<input type="checkbox"/>
Ouverture d'une procédure collective	1 - non 2 - conciliation avec accord homologué 3 - sauvegarde 4 - redressement judiciaire 5 - liquidation judiciaire	<input type="checkbox"/>
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	1 - OUI 2 - NON	<input type="checkbox"/>
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes	(sinistre, vol, extension, concurrence...)	
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? Si oui, renseigner la liste ci-dessous :	1 - OUI 2 - NON	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		<input type="text"/>
<input type="text"/>		<input type="text"/>
<input type="text"/>		<input type="text"/>
LOCAUX PROFESSIONNELS		
<input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel		

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date 1ère mise en circulation	Taux émission CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : 1 Tourisme, 2 Utilitaire, 3 Moto, 4 vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : 1 Propriété, 2 Crédit bail, 3 Location Longues Durée, 4 Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004

2019	DETAIL DIVERS A DEDUIRE	OGBNC02
		Néant : <input type="checkbox"/>
	Déductions fiscales.	Montant déduit
	Plus-values :	
	Plus-value court terme étalée	<input type="text"/>
	Médecins du secteur 1 :	
	Déduction forfaitaire 2% Médecin secteur 1	<input type="text"/>
	Déduction forfaitaire 3% Médecin secteur 1	<input type="text"/>
	Déduction forfaitaire groupe III Médecin secteur 1	<input type="text"/>
	Divers à déduire :	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2019

**FRAIS MIXTES
DETAIL DIVERS A REINTEGRER**

OGBNC03

Nature de la charge.	Montant Total	Néant :	
		Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres impôts	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Loyers et charges ou Ch. de copropriété	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Location de matériel et mobilier	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Entretien réparation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chauffage, eau, gaz, électricité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assurances autres que véhicules	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Véhicules : Amortissement fiscalement non déductible	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Véhicules : Amortissement déductible quote-part privée ou salariée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Véhicules : Crédit-bail fiscalement non déductible	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Véhicules : Crédit-bail déductible quote-part privée ou salariée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Véhicules : Intérêts d'emprunt véhicule quote-part privée ou salariée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CRDS & part non déductible CSG	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Loi Madelin - Part non déductible	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fournitures de bureau, Documentation P et T	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quote-part frais de repas non déductible	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres frais financiers + agios	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Frais de comptabilité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Amendes et pénalités	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PVCT réintégré	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Moins value quote-part privée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer» ① - Comptable en décote directe ②

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

2019

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration N°2035. au vu de la trésorerie

OGBNC04

CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTRÔLE DE RÉGULARITÉ	Néant :	
AA	Solde financier au 31/12		<input type="text"/>
AB	Prélèvements personnels		<input type="text"/>
AC	Versements SCM		<input type="text"/>
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		<input type="text"/>
AE	Acquisitions d'immobilisation		<input type="text"/>
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		<input type="text"/>
AG	TVA décaissée		<input type="text"/>
AX	TVA déductible sur immobilisation		<input type="text"/>
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		<input type="text"/>
AZ	<input type="text"/>		<input type="text"/>
AZ	<input type="text"/>		<input type="text"/>
AH	Total A		0
AJ	Solde financier au 01/01		<input type="text"/>
AK	Apports		<input type="text"/>
AL	Quotes-parts frais SCM		<input type="text"/>
AM	Emprunt (capital reçu)		<input type="text"/>
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		<input type="text"/>
AW	TVA encaissée		<input type="text"/>
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		<input type="text"/>
BZ	<input type="text"/>		<input type="text"/>
BZ	<input type="text"/>		<input type="text"/>
AQ	Total B		0
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)		0
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)		<input type="text"/>
AT	Encaissements théoriques $(=(1) + (2)) \times (3)$		0
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)		<input type="text"/>
AV	Situation à priori $(= (4) - (3))$		0

NOTICE POUR COMPLETER LE TABLEAU DE PASSAGE (OGBNC04)

Cadre A

AA - Soldes comptables des comptes financiers au 31/12 : cumul des soldes comptables, au dernier jour de l'exercice des comptes financiers professionnels (banque(s), chèques postaux, caisse) ; ne pas porter les soldes des comptes privés.

AB - Prélèvements personnels : indicateurs indispensables pour la production du dossier d'analyse économique.

Regroupe : l'ensemble des prélèvements ou virements qui alimentent les comptes privés, les dépenses privées, les dépenses non déductibles (ex. : frais réels de véhicule en cas d'option pour le barème kilométrique).

AC - Versements à la SCM

Correspond aux versements réellement acquittés à la SCM ou à l'association de moyens.

AD - Capital emprunté remboursé dans l'année

Correspond au montant du capital remboursé ; ne pas tenir compte des intérêts, ni des frais d'assurance ceux-ci étant portés en charges professionnelles.

AE - Acquisitions d'immobilisation (H.T si soumise à TVA)

Acquisitions d'immobilisations effectivement payées (hormis la TVA à récupérer) au cours de la période soit par le compte professionnel soit à l'aide d'un emprunt.

Rappel : en cas de règlement échelonné ou par traite, il conviendra pour chaque année d'indiquer uniquement les montants payés en fonction des différentes échéances.

AF - Quote-part privée (dépenses mixtes)

Quote-part privée des frais mixtes.

AG - TVA décaissée (pour une comptabilité tenue HT), TVA payée au cours de l'exercice :

— régime du réel normal : déclaration de décembre exercice N-1 et celles de janvier à novembre exercice N ou quatrième trimestre (N-1) et les trois premiers trimestres de l'année N.

— régime simplifié : les avis d'acompte des deux semestres de l'exercice N et le solde de la CA12 de l'exercice N-1 (si celui-ci correspond à un crédit de TVA, il viendra en moins du total de la ligne AG).

AX - TVA déductible sur immobilisation (pour une comptabilité tenue HT)

TVA sur les acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

AY - TVA déductible sur biens et services (pour une comptabilité tenue HT)

TVA déductible sur achats de biens et services payée dans l'année ; correspond au montant porté case CY page 2035B.

AZ - Autres

Indiquer la nature des montants portés :

— honoraires ou autres produits imposables dans la catégorie des BNC mais encaissés sur un compte privé (y compris sommes prévues dans le cadre d'un contrat "Loi Madelin").

— abondement pour épargne salariale payé avec le compte professionnel (case CT page 2035B).

— Tout autre emploi non défini ci-dessus.

— CSG/CRDS non déductible réintégrés comptablement.

Cadre B

AJ - Soldes comptables des comptes financiers au 01/01

Cumul des soldes comptables, au 1 janvier ou au 1er jour de l'exercice, des comptes financiers professionnels (banque(s), chèques postaux, caisse).

Rappel : ne pas porter les soldes des comptes privés. Ce solde doit être identique à celui porté sur le tableau OGBNC04 de l'exercice N-1 à la ligne "AA Soldes comptables des comptes financiers au 31/12".

AK - Apports

Toute somme versée sur les comptes financiers professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable dans la catégorie des BNC (revenus fonciers, salaires, etc....).

Les remboursements perçus dans le cadre des contrats « Loi Madelin » (indemnités journalières, compensation d'une perte d'emploi) ne sont pas des apports personnels mais des gains divers.

AL - Quote-part frais SCM

Charges de la SCM ou de l'association de moyens portées sur la page 2035A.

Rappel : hors dotation aux amortissements, déficit (colonne 24 – colonne 23 page 3 de la déclaration n° 2036).

AM - Emprunts (capital reçu)

Capital emprunté reçu au cours de l'exercice.

AN - Cessions d'immobilisations

Sommes effectivement encaissées suite à la cession d'une immobilisation et servant de base à la détermination des plus ou moins-values.

Rappel : Lorsque le prix de cession est déduit du prix d'achat d'une immobilisation qui se substitue à la précédente, indiquer la valeur de la « reprise ».

AW - TVA encaissée (pour une comptabilité tenue HT)

Montant porté case CX page 2035B.

AP - Frais déduits et non payés par un compte professionnel, frais forfaitaires

Frais calculés forfaitairement (indemnités kilométriques, frais de blanchissage, frais de carburant).

BZ - Autres

Tout autre emploi non défini ci-dessus, indiquer la nature des montants portés.

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?

(1) Oui - (2) Non

RECETTES

	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration 2035 (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12
RECETTES	<input type="text"/>	Exonérées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	En franchise	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	taux 1 : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	taux 2 : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	taux 3 : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	taux 4 : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	autres taux 1 : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	autres taux 2 : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	Acquisition intracommunautaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	Régularisation en base de TVA	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total base HT	0	Total TVA afférente aux recettes brutes	0 ⁽³⁾	0	0 ⁽⁴⁾

Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant

Si la donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Montant de la TVA déductible	<input type="text"/>
------------------------------	----------------------

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit TVA récupérable	HT	<input type="text"/>
	TTC	<input type="text"/>

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.